

REGLEMENT – TRAIL DE DOURDAN



by Athletic Club de Dourdan - Edition 2025

<https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/>

1. EPREUVE

Course de pleine nature en semi-autosuffisance, chronométrée (avec dossards et puces).

Distances : env. 12km D+250, 21km D+400 & 42km D+1000

Epreuve ouverte à la Marche Nordique (chronométrée) sur le parcours de 12km.

Épreuves ouvertes à toutes et à tous, licenciés ou non,

- à partir de la catégorie Espoirs (nés en 2005 ou avant) **pour le 42km**
- à partir de la catégorie Juniors (nés en 2007 ou avant) **pour le 21 km**
- et à partir de la catégorie Cadets (nés en 2009 ou avant) **pour le 12km.**

Les départs sont fixés le **dimanche 25 Mai 2025,**

Place Général de Gaulle (devant le Château), Dourdan (91410) à :

- **7h30, pour le 42km**
- **8h30, pour le 21km**
- **9h30, pour le 12km course**
- **9h35, pour le 12km marche nordique (chronométrée)**

2. BARRIERES HORAIRES

Trail 21km : une barrière horaire aura lieu au km 13 à 10h20 soit 7km/h. Si le passage est réalisé après cet horaire, le coureur devra rendre son dossard aux contrôleurs, le parcours doit être réalisé en 3h00 maximum soit 7km/h.

Trail 42km : une 1^{ère} barrière horaire aura lieu au km 23 à 10h45 soit 7 km/h. Une deuxième barrière horaire aura lieu au km 32 à 12h05 soit 7km/h. Si le passage est réalisé après ces horaires, le coureur devra rendre son dossard aux contrôleurs. Le parcours complet doit être réalisé en 6h00 maximum soit 7km/h.

Nouveauté cette année : les barrières horaires seront scrupuleusement respectées !

3. ANNULATION ET INTERRUPTION DE L'ÉPREUVE

- En cas d'annulation pour crise sanitaire, situation de force majeure ou de cas légitime pour l'organisateur, un remboursement partiel des droits d'inscriptions pourra être effectué en fonction des frais déjà engagés par l'organisateur et irrécupérables. Rien ne l'y oblige cependant.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre l'épreuve en cours ou de modifier les horaires de départ.
- En cas d'interruption de l'épreuve, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

4. MODIFICATIONS DES PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillement et les barrières horaires, sans préavis.

5. DISPOSITIONS LIÉES AU CONTEXTE SANITAIRE

En fonction du contexte sanitaire un protocole sanitaire et/ou des mesures particulières pourront être imposés et feront l'objet d'une communication auprès des participants.

6. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour les **personnes mineures** de toutes nationalités, leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.
Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour les **personnes majeures** de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la présente réglementation. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent.

Les licences délivrées par d'autres fédérations agréées ou délégataires ne permettent pas la participation à une compétition.

7. CONSIGNE

Une consigne surveillée sera mise en place durant la durée des épreuves à partir de 7h00 et jusque 14h00, le dimanche 25 Mai 2025 dans la cour du Château.

8. INSCRIPTION

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation :

<https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/>

Droits d'engagement :

Pour le 12km (course et marche nordique chronométrée) :

15 € via internet sur le site jusqu'au 25 mars 2025 minuit (*) puis

19 € via internet sur le site jusqu'au 11 mai 2025 minuit (*) puis

23 € via internet sur le site jusqu'au jeudi 22 mai 2025 à 22h (clôture des inscriptions en ligne) (*)

23 € sur place le matin de la course à partir de 8h00 sous réserve de dossards disponibles.

Pour le 21km :

- 25 € via internet sur le site jusqu'au 25 mars 2025 minuit (*) puis
- 29 € via internet sur le site jusqu'au 11 mai 2025 minuit (*) puis
- 33 € via internet sur le site jusqu'au jeudi 22 mai 2025 à 22h (clôture des inscriptions en ligne) (*)
- 33 € sur place le matin de la course à partir de 7h30 sous réserve de dossards disponibles.

Pour le 42km :

- 45 € via internet sur le site jusqu'au 25 mars 2025 minuit (*) puis
- 49 € via internet sur le site jusqu'au 11 mai 2025 minuit (*) puis
- 53 € via internet sur le site jusqu'au jeudi 22 mai 2025 à 22h (clôture des inscriptions en ligne) (*)
- 53 € sur place le matin de la course à partir de 6h30 sous réserve de dossards disponibles.

(*) : frais d'inscription en sus à la charge de l'athlète

Le nombre de dossards total disponibles est limité à

- 300 coureurs pour le 12km course,
- 100 marcheurs pour le 12km marche nordique chronométrée,
- 250 coureurs pour le 21km,
- 200 coureurs pour le 42km.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

9. RETRAIT DES DOSSARDS

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Retrait des dossards :

- La veille de la course (samedi 24 mai 2025) au magasin
SCHMIDT
29 Av. d'Etampes
91410 Dourdan
Entre 14h et 18h
- Le jour du départ de la course de 6h30 à 9h15.

Pensez à vous munir de vos épingles ou ceinture porte-dossard.

10. EQUIPEMENT

Matériel recommandé :

- Téléphone mobile,
- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum et vivres de course,
- Gobelet personnel pour le ravitaillement,
- Couverture de survie,
- Sifflet.

11. POSTES DE RAVITAILLEMENT

1 ravitaillement liquide+solide au kilomètre 7 sur le parcours du 12 km.

2 ravitaillements liquide+solide aux kilomètres 8 et 13 sur le parcours du 21 km.

3 ravitaillements liquide+solide aux kilomètres 13,5 et 23 et 32 sur le parcours du 42 km.

Et un ravitaillement liquide+solide à l'arrivée.

Prévoir un gobelet personnel (aucun gobelet ne sera distribué).

12. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Surveillance médicale assurée par une association de secouristes avec poste de secours à l'arrivée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Bien que des signaleurs seront déployés sur le parcours pour votre sécurité, les participants devront respecter les dispositions du code de la route sur les voies de circulation (ex. : rues à proximité du départ et de l'arrivée, croisements avec des routes etc...).

13. ABANDON

En cas d'accident ou de blessure empêchant le participant d'atteindre un poste de contrôle, il doit appeler les secours au numéro de téléphone indiqué sur le dossard.

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide alors définitivement son dossard en le récupérant et en communiquant le numéro de dossard à l'organisation.

14. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé,
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers,
- ne pas utiliser de moyen de transport,
- porter assistance à tout coureur en difficulté,
- ne pas se faire assister en eau ou nourriture.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

15. ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

16. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque coureur et marcheur.

Un cadeau de finisher sera remis à chaque coureur et marcheur.

Un classement général homme et femme sera établi pour chaque distance (y compris la marche nordique).

Une remise des récompenses avec podium sera organisée (heure précise à définir) :

Podium hommes : 3 premiers scratch

Podium femmes : 3 premières scratch

17. DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.